



## MAIRIE DE VERNEVILLE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

**Nombre de conseillers élus :** Sous la Présidence de DIEUDONNE Yves, Maire

15

**Conseillers en fonction :**

14

**Conseillers présents :**

13

**Procurations :** 0

**Membres Présents :**

KURZ Robert – PAYEN Marie-José – HAMADENE Sandrine  
BAUDRIN Pierre - BROUDOUX Olivier - CLAUDE Isabelle  
DI NAPOLI Catherine - DUCHE Edouard – LECLAIRE Aurore –  
LE CORRE Manuel - MERCURI Mathieu - PETIT Mathilde

**Membres absents excusés :** VITOUX Bertrand

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :*

#### **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE AVEC METZ METROPOLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7-1 et L5215-27,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 7 mars 2016 portant approbation du rapport relatif aux mutualisations de service de Metz Métropole et de ses communes membres,

VU la délibération du bureau de Metz Métropole en date du 19 mars 2018 relative aux prestations de services en matière d'Achats et de Commande publique,

**CONSIDERANT** que la démarche de mutualisation des services de Metz Métropole et de ses Communes membres est facteur d'amélioration continue de la qualité de service sur le territoire, d'adaptabilité de l'organisation publique locale et d'optimisation des dépenses de gestion,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune à recourir à ces prestations de services,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE à l'unanimité :**

- De signer la convention ayant pour objet de définir les modalités de coopération entre Metz Métropole et la Commune, dans le domaine relevant du ressort des fonctions « Achats et Commande Publique » en précisant notamment l'étendue et les conditions d'intervention des services de Metz Métropole au profit de la Commune.
- De conclure ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature.
- D'autoriser le Maire à signer la convention, les documents afférents ainsi que les éventuels avenants.

## MODIFICATION DES STATUTS DE METZ METROPOLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 mai 2021 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole afin de tenir compte :

- du changement de dénomination de Metz Métropole en EUROMETROPOLE de Metz,
- de la gestion par Metz Métropole, à l'intérieur de son périmètre, en lieu et place du Département de la Moselle, des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, dont le transfert interviendra le 1<sup>er</sup> juin 2021, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral emportant le transfert des servitudes, droits et obligations correspondants ainsi que le classement des routes transférées dans le domaine public de la Métropole,

VU la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 26 mai 2021,

**CONSIDERANT** que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal,

**APPROUVE** par 12 voix pour et 1 voix contre la modification des statuts de Metz Métropole.

## ELAGAGE DES ARBRES DEVANT LE CHATEAU DE VERNEVILLE

Le Maire présente au conseil municipal un courrier émanant du Syndic de la Copropriété du Château de Vernéville demandant le remboursement de l'élagage des quatre tilleuls implantés sur le domaine public au devant du n°2 rue de Gravelotte. Le montant des frais d'élagage est de 1 584,00 € TTC

Considérant que l'élagage des arbres situés sur le domaine public incombe à la commune,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour et 3 voix contre :**

- Autorise le Maire à procéder au remboursement de l'élagage des arbres sur présentation de l'approbation du Syndic de Copropriété et de la facture certifiée payée par le Syndic de Copropriété.

## DIVERS

- Le terminus arrêt de Chantrenne sera aménagé prochainement par la pose d'une sanisette en dur face au cimetière. La Métropole prend en charge les travaux. Une proposition de fleurissement adapté sera étudiée en concertation avec la commission environnement
- Clôture de la salle socioculturelle : la commission environnement étudie la possibilité de poser un grillage souple avec des végétaux.
- Commission projet : Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de revenir vers lui s'ils sont intéressés pour travailler sur le plan de relance de la transition énergétique.
- Monsieur Charles MATHIS a été désigné ambassadeur dans le cadre du jeu estival Facebook proposé par l'agence Inspire Metz- Office du tourisme cet été. Il s'agit en effet de présenter, à l'instar des 2 précédentes années, les 44 communes de la métropole sous un angle touristique. L'idée est donc de redécouvrir chaque commune, à raison d'une commune par jour ouvré, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.

- Présentation du premier compte-rendu des ateliers du PLUI
- Un défibrillateur a été installé à la salle socioculturelle Gabriel WATRIN et un deuxième sera posé devant la mairie prochainement.
- Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 30 juin 2021. L'élection du Maire et d'un adjoint a été effectuée le même jour. Il reste des places disponibles pour les jeunes souhaitant adhérer pour ce faire ils doivent se présenter en mairie.